

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et 2.6

Numéro de la demande : 2012-2246
Demande : B.2.1 (Propriétés chimiques du produit – garantie)
B.2.3 (Propriétés chimiques du produit – identité des produits de formulation)
B.2.4 (Propriétés chimiques du produit – proportion des produits de formulation)
B.2.6 (Propriétés chimiques – Nouvelle combinaison de matières actives de qualité technique [MAQT])
Produit : Cruiser Maxx Potato Extreme
Numéro d'homologation : 31024
Matières actives (m. a.) : Thiaméthoxame (THE), fludioxonil (FLD), difénoconazole (DFZ)
N° de document de l'ARLA : 2219879

But de la demande

La présente demande visait l'homologation du produit Cruiser Maxx Potato Extreme, un nouveau produit de traitement des plantons de pomme de terre. Le produit Cruiser Maxx Potato Extreme est une formulation prémélangée contenant les matières actives suivantes : le thiaméthoxame, le fludioxonil et le difénoconazole. Il est proposé pour la suppression du rhizoctone brun/chancres de la tige et du stolon (*Rhizoctonia solani*), de la gale argentée (*Helminthosporium solani*), de la pourriture sèche du fusarium (*Fusarium* spp.) et des insectes ravageurs sur la pomme de terre.

Évaluation des propriétés chimiques

Le produit Cruiser Maxx Potato Extreme se présente sous forme de suspension contenant du thiaméthoxame à une concentration nominale de 250 g/L, du fludioxonil à une concentration nominale de 62,5 g/L et du difénoconazole à une concentration nominale de 123 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,19 g/mL et un pH de 6,7. Les exigences relatives aux propriétés chimiques du produit Cruiser Maxx Potato Extreme sont remplies.

Évaluations sanitaires

D'après les études soumises sur la toxicité aiguë, le produit Cruiser Maxx Potato Extreme a une faible toxicité aiguë par voie orale ou dermique et par inhalation, est peu irritant pour les yeux et la peau et n'est pas considéré comme un sensibilisant cutané.

L'utilisation du produit Cruiser Maxx Potato Extreme sur les plantons de pomme de terre correspond au profil d'emploi homologué pour le fludioxonil, le difénoconazole et le thiaméthoxame. L'exposition potentielle des préposés à la manipulation et au

traitement et des personnes qui plantent les semences ne devrait pas dépasser l'exposition actuelle des produits homologués. Toutefois, une homologation conditionnelle a été accordée pour le difénoconazole sur les plantons de pomme de terre en attendant la soumission d'autres données sur l'exposition professionnelle afin d'estimer l'exposition des personnes qui plantent les plantons de pomme de terre.

Aucune donnée sur les résidus de thiaméthoxame, de fludioxonil ou de difénoconazole dans ou sur les pommes de terre n'a été soumise en appui à l'homologation de la préparation commerciale Cruiser Maxx Potato Extreme contenant ces matières actives à utiliser comme traitement des plantons de pomme de terre. Dans le cadre de cette demande, on a réévalué les données d'essais sur le terrain visant à mesurer les résidus dans et sur les pommes de terre. Les trois matières actives sont actuellement homologuées comme traitement des plantons de pomme de terre à une dose supérieure ou égale à celle proposée sur l'étiquette du produit Cruiser Maxx Potato Extreme. Par conséquent, la demande actuelle ne constitue pas une extension du profil d'utilisation. Les résidus de thiaméthoxame, de fludioxonil et de difénoconazole dans et sur les pommes de terre en tant que denrée aux LMR établies ne présenteront de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Aucune préoccupation environnementale n'a été déterminée puisque la dose d'application proposée du produit Cruiser Maxx Potato Extreme (thiaméthoxam, fludioxonil et difénoconazole) comme traitement des plantons de pomme de terre correspond à la dose des produits de traitement des plantons de pomme de terre homologués actuellement qui contiennent du thiaméthoxame, du fludioxonil et du difénoconazole seuls ou en association.

Évaluation de la valeur

Le traitement des plantons de pomme de terre Cruiser Maxx Potato Extreme combine les allégations de lutte contre les ravageurs des pommes de terre homologuées pour l'insecticide Actara 240SC (240 g de thiamethoxame/L) et Maxim D (19,4 g de fludioxonil/L, 19,4 g de difénoconazole/L) pour la lutte antiparasitaire à large spectre en une unique application prémélangée.

La dose d'application du difénoconazole en traitement des plantons de pomme de terre dans le produit Cruiser Maxx Potato Extreme correspond aux doses homologuées sur l'étiquette de Maxim D pour la suppression du chancre de la tige et du stolon, de la pourriture sèche du fusarium et de la gale argentée. L'historique d'utilisation du produit Cruiser Maxx Potato (28 % de thiaméthoxame, 7 % de fludioxonil) aux États-Unis a confirmé l'effet de répression du fludioxonil sur le rhizoctone brun à la dose inférieure de 1,25 g de m.a./100 kg de semences.

La dose d'application du thiaméthoxame en traitement des plantons de pomme de terre dans le produit Cruiser Maxx Potato Extreme correspond aux doses homologuées sur l'étiquette de l'insecticide Actara 240 SC et le traitement des plantons de pomme de terre Cruiser, pour la suppression du doryphore de la pomme de terre, des pucerons et de la cicadelle sur les pommes de terre. La co-formulation avec les matières actives fongicides fludioxonil et difénoconazole ne

devrait pas réduire l'efficacité du thiaméthoxame.

Par conséquent, les allégations de lutte contre les ravageurs de la pomme de terre des étiquettes de l'insecticide Actara 240SC et Maxim D peuvent être extrapolées au produit Cruiser Maxx Potato Extreme, tel qu'il est proposé. L'utilisation du produit Cruiser Maxx Potato Extreme à raison de 20 mL/100 kg de plantons est étayée pour la suppression du chancre de la tige et du stolon, de la pourriture sèche du fusarium, de la gale argentée, du doryphore de la pomme de terre, des pucerons et de la cicadelle de la pomme de terre ainsi que pour la répression du rhizoctone brun sur les pommes de terre.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer l'homologation conditionnelle du produit Cruiser Maxx Potato Extreme pour la suppression de plusieurs maladies et insectes ravageurs de la pomme de terre.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.